Nouvelles Locales ET RÉGIONALES

Congrès annuel de la Fédération du Nord des Syndicats de débitants de boissons

Un Congrès a eu lieu hier à Roubaix.

La séance publique est ouverte à 3 heures 20, salle Pandore, rue Pauvrée. M. Georges Royer, président du Syndicat de Dunkerque, vice-président de la Fédération Nationale, président d'honneur de la Fédération du Nord, préside, ayant à ses côtés MM. Jules Loy, président honoraire de la Chambre syndicale des débitants des boissons de la Seine ; Girardin, président d'honneur de la Fédération Nationale ; Dubus, président ; Giron et Foslix, vice-président ; A. Delannoy, secrétaire du Syndicat de Roubaix ; Plumel, président de la Fédération du Nord et président du Syndicat de Tourcoing ; les délégués d'Hazebrouck et de Rancy.

Dans la salle, sont présents : MM. Jules Guesde et Duthil, députés de Roubaix ; G. Delaby, député de Lille ; H. Lefebvre, Decock, Dujardin, Carpentier, Debaisieux, conseillers municipaux de Roubaix.

En ouvrant la séance, M. Royer a prononcé le discours suivant :

Discours de M. Royer

Messieurs et chers collègues,

Je suis très heureux et très fier de l'honneur qui m'est dévolu, d'ouvrir et de présider les travaux du Congrès de la Fédération du Nord.

Notre Fédération, Messieurs et chers Collègues, a choisi cette date du 24 mai, parce qu'elle précède d'une semaine la rentrée des Chambres.

Nous espérons que, cette fois encore, nos voix seront entendues, et, qu'après avoir empêché tout dernièrement, par notre énergique résistance, la hausse de nouvelles taxes sur les boissons, le gouvernement et le Parlement de la licence, nous arriverons à faire supprimer cette charge inique et de surperposition, frappant une seule catégorie de citoyens qui constituent la quintessence des revenus actuels du fisc.

« Notre régime actuel est injuste, disait le ministre Ribot, après la vote du dernier budget, *parce que ce sont les plus pauvres qui paient pour les riches.* »

Eh bien ! nous espérons que la nouvelle Chambre fera cesser cet état de choses en supprimant, avant le vote du budget, cette impopulaire et vexatoire licence qui n'a été maintenue pour 1910 que par 28 voix de majorité, et en faisant un système plus juste de la répartition de la patente.

On a dit à la tribune de la Chambre, on a écrit dans certains journaux, que les réunions de protestation du commerce des boissons étaient le fait d'un mouvement réactionnaire et nationaliste.

On leur donnait ainsi un caractère politique qu'elles n'ont pas, et qu'elles n'auront jamais.

Respectueux de la loi de 1884, nous ne faisons pas de politique et l'on ne nous en fera pas faire.

Nous ne sommes pas la réunion du coupeur, nous en sommes plutôt la démocratie.

Nous sommes des laborieux, des actifs, et pour la plupart d'anciens ouvriers, et même, beaucoup d'entre nous le sont encore.

Nous revendiquons des salaires, allant forcément plus concurrence à nos anciens camarades du bureau ou de l'atelier, et les cinq centimes lancés à voter de nouvelles charges contre notre commerce.

Ce pourquoi, Messieurs et chers collègues, nous continuerons à parler haut et ferme, pour que notre voix soit entendue de tous, et pour que l'on sache bien que nous n'abandonnerons rien du programme de revendications que nous avons défendu avec une énergie que rien ne saurait lasser !

Messieurs et chers Collègues, je déclare ouvert le Congrès du 24 mai 1910 de la Fédération du Nord des Syndicats de débitants de boissons.

La parole est donnée à M. Lelaney, secrétaire, qui excuse MM. les sénateurs Polle et Trystram ; les députés Dupuzet, Gaudin, Vandame, Grumeau, Henri Cochin, Le Roy, Ghesquière, Selle, Dron, Delaplanche ; le conseiller général Emile Barrois ; le conseiller d'arrondissement Pureur ; les Syndicats de Meaux, Vichy, Angecy, Béthune, Vire.

Les travaux du Congrès

M. Delannoy aborde maintenant l'étude des vœux présentés à la séance privée qui s'est tenue le matin au siège du Syndicat, place de la Liberté :

La licence. — Il est décidé de demander de la façon la plus énergique la suppression totale de cet impôt de surperposition.

Limitation des débits. — Au nom de la Liberté, le congrès serait le vœu que projets soit repoussé, car ce serait permettre aux Préfets, aux Sous-Préfets et même aux maires d'empêcher les adversaires politique de devenir cabaretiers.

Taxe d'ouverture. — Le Congrès un est adversaire, car avec des taxes, il ne sera plus possible à l'ouvrier de quitter l'atelier pour ouvrir un cabaret.

Bois Lénains. — Cest une entrave à la liberté du commerce ; c'est une véritable taxe des boissons déguisée, et il n'est pas possible d'autoriser plus longtemps le brasseur à louer un cabaret à la condition qu'il sera le seul et unique tiennent. La suppression des bois lénains est énergiquement demandée par les congressistes.

Propriété de l'achalandage. — Il est injuste et indigne de notre siècle qu'un brasseur puisse prétendre et mettre à la porte un cabaretier dont il est le propriétaire, sans lui donner la plus petite indemnité. Le Congrès demet le vœu que le droit de profiter des sacrifices faits pour rendre une maison soit reconnu légalement.

En Angleterre, une Commission spéciale du chancelier de l'Echiquier, de la clientèle.

Le Monopole de l'Alcool. — Le Congrès est adversaire de ce projet qui ferait des 300.000 débitants de France des demi-fonctionnaires. Ce monopole serait aussi mauvais que celui du tabac et des allumettes, dit M. Delannoy, et serait une cause de diminution des débits et des consommateurs.

M. Dumpanche présente le vœu que le Gouvernement laisse la liberté aux industriels du alcool, mais qu'il exerce la plus grande surveillance pour ne pas laisser se les trusts qui se produisent à ce jour au profit des agioteurs.

Viticulture garantie. — Le projet a déjà été plébiscité et périt par le Gouvernement. Le Congrès demande qu'il n'en soit plus du tout question.

La bière et le système métrique. — La réunion n'étant pas une mesure, le Congrès émet le vœu que la bière soit vendue aux cabaretiers, par les brasseurs, selon le système métrique.

La vente des boissons. — Le Congrès demande qu'il soit fait défense aux fonctionnaires d'être entre deux courtiers de brasseries, ou de coopératives ; qu'il soit défendu aux débitants de boissons de vendre trop abondamment et des boissons dans la même salle ; qu'il soit absolument interdit aux cabaretiers de vendre ou de laisser vendre dans leurs établissements des boissons et des aliments qui ne seraient pas à la question des débitants glandarins.

M. Vreck présente le vœu que les recherches faites, pour découvrir les gens non patentés, soient effectuées par les employés des Contributions, d'une façon plus générale qu'actuellement et sous le contrôle du Gouvernement. — Adopté.

Les patentes. — M. Delannoy demande que les chaumes soient mieux établies et les feuilles faites plus clairement, afin que chaque débitant puisse s'y reconnaître. Adopté.

Les droits d'auteurs. — M. Stragier, de Tourcoing, présente le vœu suivant qui est adopté :

Considérant : 1° Que la Société des Auteurs et Compositeurs de musique ne possède aucun tarif pour les instruments automatiques et autres ;

2° Qu'il existe des débitants possesseurs d'instruments à un façon, selon le caprice de ses agents, sans se préoccuper de la situation quelquefois critique du commerçant ;

3° Que plusieurs proche à ce sujet sont restés sans réponse ; les Tribunaux s'étant déclarés incompétents ; nous émettons le vœu qu'un tarif bien défini soit établi par catégorie d'instruments et acceptables pour les petits commerçants ; demandons également que la Loi concernant les droits d'auteurs soit revisée le plus tôt possible, dans le sens de l'équité.

Nos députés. — Le Congrès émet le vœu que les députés soient élus selon le principe de la représentation proportionnée au nombre d'électeurs par région.

Les cinémas. — Le vœu suivant, présenté par la Syndicat de Tourcoing, est adopté :

Que les Cinémas ferment deux heures avant la retraite afin que les cabaretiers des environs puissent ouvrir, sans préjudice, causant un certain préjudice à ces derniers.

En mars dernier, le Syndicat de Roubaix avait demandé à l'Administration municipale la fermeture des cinématographes une heure avant la retraite.

Aujourd'hui la Fédération prend la question pour son compte.

Toutes les questions ayant été examinées, M. le député Delory demande la parole pour dire que de la rentrée du Parlement, il va présenter une résolution du groupe de l'Alliance nationale afin de prendre les mesures nécessaires à la réalisation des réformes demandées par le Congrès.

M. Delory fait des réserves en ce qui concerne le monopole de l'alcool qui peut très bien se faire sans que les débitants deviennent des fonctionnaires, chose qui ne serait pas acceptée par les socialistes ; en ce qui concerne la vente des boissons et aliments dans les ateliers et chantiers ; en ce qui concerne la fermeture des salles de spectacles, qui dépend de la police municipale et ne regarde pas les députés, mais les Maires ; en ce qui concerne la vente de la bière selon le système métrique, M. Delory demande que l'on joue une mole : « Vente en gros ».

Selon le député de Lille, la représentation proportionnée ne rentre pas ce que l'on attend d'elle ; il faut tout d'abord modifier le rouage électoral et faire la représentation proportionnée qui est indispensable pour avoir l'autre.

Sur toutes les autres questions, M. Delory se déclare d'accord avec le Congrès.

M. Jules Guesde est de son avis mais demande la parole pour causer un peu du monopole de l'alcool qui ne sera pas semblable à celui du tabac, l'Etat devant se borner simplement à centraliser l'alcool qui, n'étant plus ainsi que d'une seule qualité, sera moins malsaine à la santé. Le monopole sera plus avantageux pour les débitants, dit M. Guesde, à la condition que l'argent que l'Etat en tirera sera consacré à des œuvres sociales ; que l'alcool sera d'un seul degré et que tout le monde pourra en vendre.

Pour la patente, M. Guesde dit qu'elle est en ce moment comme celui qui prend le couteau de Delibet.

M. Delannoy. — La question capitale pour nous, c'est la suppression de la licence.

M. Girardin combat énergiquement le monopole de l'alcool et tente de réfuter tous les arguments présentés en sa faveur par le député de Roubaix.

M. Guesde. — Je suis pour le monopole de l'alcool qui sera le seul moyen d'arriver à le suppression du privilège des bouilleurs de cru.

La séance publique prend fin à 5 heures.

Réunion de clôture

C'est devant une salle comble qu'a été tenue la séance de clôture.

La séance est ouverte à 8 heures 45.

M. Meersens, d'Hazebrouck, préside, ayant comme assesseurs MM. Dubus, de Roubaix, et Plumel, de Tourcoing.

M. Alfred Vreck, secrétaire adjoint de Syndicat de Roubaix et de la Fédération du Nord, prend la parole en ces termes :

Mes chers Collègues,

J'étais loin de m'attendre à prendre la parole dans une réunion aussi importante que celle-ci. Mais, chargé par mes amis à le faire, je n'ai pu me refuser.

Notre congrès, comptant parmi les auditeurs le vaillant président d'honneur de la Fédération Nationale, qui fut d'abord à la tête comme président actif, M. Girardin, et de vieux militeurs, comme Giroud et Delaunoy, leurs voix, plus autorisées que la mienne, développeront les questions inscrites à l'ordre du jour d'une façon autrement éloquente que je en saurais le faire.

Conséquemment, je serai très bref.

J'apporte les salut des jeunes syndicats.

Je suis persuadé que ce salut fraternel sera pour les vaillants militants, pour les nombreuses fatigues imposées par la préparation d'un congrès qui, selon le déclarent le « Journal du Débat » et le Marseillais, argue de la Fédération des Bouches-du-Rhône, et un grand Syndicat de Syndicats de toutes les parties de la France, aura une importance considérable, et contribuera sensiblement au progrès, puisque, s'il est temps d'accorder aux débitants de Boissons la liberté commerciale et le plaisir devant jusqu'à, notamment par la suppression de la Licence, la plus injuste répartition de la Patente, et repli des taxes nouveau frappant notre profession.

Ce salut sera aussi un réconfort pour les luttes à venir, pour que nos élus verront dans cette propriété de sympathie du camarade que les jeunes institutions ont à suivre le sillon tracé d'une façon aussi droite par les premiers.

En terminant, je puis vous assurer que les jeunes apprises à l'école syndicaliste savent mieux à profiter et que les jeunes mirent leurs efforts pour la triomphe de leur justes revendications.

Vive l'Union Syndicale ! Vive la Fédération du Nord ! A bas la Licence et les nouveaux impôts ! ! !

M. Delannoy, secrétaire, rend compte des travaux de la journée, puis M. Girardin prononce un très remarquable discours qui fait un vibrant appel au syndicat, demande la suppression de la licence et du privilège des bouilleurs de cru, qui, en n'existant plus, donnera à l'Etat un bénéfice de 150.000.000 de francs.

Finalement, après quelques observations et le renvoi à une autre séance de la discussion de la question des cinémas, l'ordre du jour suivant est adopté :

Les délégués de la Fédération du Nord des débitants de boissons, restaurateurs et hôteliers, réunis en Congrès le 24 mai 1910, à la salle Pandore, rue Pauvrée, 25, à Roubaix, après avoir entendu les discours de MM. Royer, Delannoy, Delory, Guesde, Meersens, Vreck et la conférence de M. Girardin, protestent d'honneur de la Fédération Nationale,

« Réclament :

« La suppression de la licence, évaluée le vote du budget de 1911.

« La suppression du droit fixe de la patente.

« La propriété de l'achalandage, le rejet de la limitation, de la taxe d'ouverture, des cabarets et du monopole de l'alcool, de la vignette de garantie.

« La suppression des bois lénains, c'est-à-dire la liberté pour tout commerçant de s'approvisionner chez les fournisseurs de son choix.

« L'interdiction de la vente des boissons par des fonctionnaires, des non-patentés et des coopératives industrielles.

« La suppression des buvettes dans les débits de tabacs.

« Le vente de la bière par les brasseurs selon le système métrique.

« Le remboursement des droits d'auteurs par l'établissement d'un tarif plus équitable.

« Et la représentation proportionnée au nombre d'électeurs, qui ferait disparaître le scandaleux état de choses qui a fait que cette voix de Dieu ne vaut plus qu'une voix d'autres régions moins peuplées et payant 85 pour cent moins d'impôts. »

La séance est levée à 10 heures ½.

Emile VERAN.

ROUBAIX

UNE SCÈNE DE SAUVAGERIE DANS UN ESTAMINET DE LA RUE BEAUREWAERT

M. Oscar Rayssekaert, 26 ans, né à Evrenges, lveur au peignage Allart-Roussseau et Cie, demeurant à Wattrelos, rue Haldebe, cour Coulens, 22, entra lundi vers 11 heures du soir, en compagnie de son frère, à l'estaminet Julien Gielers, dit l' « Accordéon », rue Beaurewaert, 30.

M. Rayssachaert s'allaba avec un consommateur et se mit à jouer aux cartes, lundis que son frère causait au comptoir avec une autre personne.

On s'aperçut quelque temps après, que cinq individus s'étaient approchés des joueurs, se mêlant à leur jeu, puis soudain une discussion éclata. M. Rayssakaert fut frappé d'un violent coup de poing en pleine figure, emporté par la bande et jeté sur le trottoir, où on le roua de coups à tel point qu'il resta inanimé.

Avec l'aide de passants, la victime fut portée par des agents, au poste de police du 3e arrondissement, où M. le docteur Dubar vint lui donner des soins, sans parvenir pourtant à lui faire reprendre ses sens. On ne pense pas, néanmoins, que la commotion eure des suites fâcheuses. Vers deux heures du matin le blessé fut transporté à la Fraternité, sur la voiture d'ambulance.

Les agresseurs, inconnus de la victime, ne seraient autres que des repris de justice dangereux et bien connus.

AU FIL DU VENT

Le ballon l' « Aurèole », parti dimanche après-midi du Vélodrome du Parc de Barbieux, piloté par M. Emery Teriyanck et emportant dans sa nacelle Mme Teriyanck, MM. A. Quesnel, H. Lemaire, E. Tiberghien, Delannoy et le coureur cycliste Aymat Van Houwaert, a effectué un parfait atterrissage à 8 h. au quart du soir, à Flines-les-Raches.

NOS TRAMWAYS

Une enquête est ouverte sur la demande de prolongement de la ligne 5 bis (Lannoy-Touffiers), jusqu'à l'extrémité du territoire de Touffiers ; de la ligne 2 bis (Roubaix-Barbieux), jusqu'à la rue de Beaumont.

Les dossiers des avant-projets seront déposés aux mairies de Roubaix et de Lannoy, du 3 juin au 4 juillet.

Une commission composée de MM. Bont, maire de Touffiers ; Chatelain, Lamotte, conseiller général ; Emile Leblanc, Eug. Mot, le, François Roussel, Lepers-Duquesnoy, conseiller d'arrondissement, se réunira à la Préfecture du Nord, le mercredi 13 juillet, à 2 heures, pour, dans un délai de quinze jours, formuler son avis tant sur les projets que sur les observations présentées.

LA CAMBRIOLE

Dans le courant de la nuit de dimanche, après avoir fracturé la porte de l'entrée particulière, un malfaiteur inconnu s'est introduit chez M. Boriaux, cabaretier, rue du Collège, 145.

Du tiroir du comptoir il a été enlevé une somme de huit francs et du compteur à gaz à paiement préalable, une somme de un franc.

Une enquête est ouverte par la police.

COFFRES FORTS
21, rue ROYALE LILLE
GRUSON
3071

C'EST DEFENDU

Procès-verbal a été dressé contre le jeune Ozoomer Emmanuel, 15 ans, bâcleur, demeurant à Wattrelos, qui s'est baigné dans le canal.

— Contravention pour jeu de hasard sur la voie publique, a été rédigé à la charge des nommés Charles Mellier, 16 ans, bâcleur, rue Bernard, et Louis Deschoemacker, 12 ans, rue Magenta.

LE FEU

Mardi matin, au commencement d'incendie s'est déclaré dans un tas de vieux bois placé sur une plate-forme cimentée placés au-dessus de la teinturerie Molle et Delecluse, boulevard de Belfort.

Le feu a été éteint assez rapidement par le personnel de l'usine et les pompiers casernés.

VOL D'UN VELO

Lundi, vers trois heures du soir, un malfaiteur inconnu a dérobé le vélo que M. Leopold Lannoy, 25 ans, peintre décorateur, avait déposé dans le couloir de la maison Ousters, rue de la Fosse-aux-Chênes, 67.

Une enquête est ouverte par la police.

APPEL AUX POETES, CHANSONNIERS ET COMPOSITEURS ROUBAISIENS

Nous relevons dans le palmarès du concours de la Muse de Nadaud, les noms des concurrents de la région qui ont obtenu des récompenses :

A Roubaix, — MM. André Lefort, prix d'honneur (médaille d'argent), et 1er prix en 2e section ; 2e prix et mention d'honneur en 1re section ; 10 prix en 5e section ; mentions d'honneur en 2e et 3e sections — Gustave Olivier : 1er prix en 1re section ; 3e prix en 1re section A. — Léon Yager : 2e prix en 1re section A. — Désiré Carlier : 3e prix en 1re section A. — Gaston Millerand : mention d'honneur en 2e section. — Jean Dubrulle : mention d'honneur en 3e section. — Mlle Jeliette Minsart : mention d'honneur en 10e section. — Mlle Marie Dupuis : mention d'honneur en 10e section. — Traxiile Doville : mention d'honneur en 12e section A. — J. Decoile : mentions en 1re et 6e sections musicales.

A Tourcoing. — MM. Charles Bertrand : 1er prix en 5e section, 1er prix en 6e section. — Reynaud Daniel : mention d'honneur en 12e section A. — Louis Delmarcle : mention d'honneur en 3e section. — A. Perron : mention d'honneur en 10e section.

A Lannoy. — Mme Marie Planque : 1er prix et mention d'honneur en 5e section, 6e prix en 10e section, mention d'honneur en 1re section, deux mentions d'honneur en 10e section.

A Lys-les-Lannoy. — M. Auguste Vandenkerkhove : 1er prix en 5e section, 2e prix en 5e section, mention d'honneur en 5e section.

A Lecrn. — M. Alfred Delbecq : mentions en 1re et 5e section musicales.

Voici les autres lauréats habitant le département du Nord :

A Lille. — MM. Pierre Valdelièvre : prix d'honneur (médaille d'argent), en 5e section, 2e prix en 5e section, 5e prix en 6e section, 8e prix en 5e section. — Benoit Vanneuvre : 1er, 2e et 3e prix en 1re section A, 2e et 3e prix en 12e section B. — Paul Bonnin : 2e prix en 12e section. — Georges Raymond : 3e prix en 12e section. — Georges Demeulin : 6e prix et mention d'honneur en 12e section A. — A. Dubois : mention d'honneur en 1re section. — Fernand Dupont : mentions d'honneur en 12e section A et B.

A Fives-Lille. — MM. Henri Dyon : mention d'honneur en 12e section A. — Joseph Verdeyme : mention d'honneur en 12e section A. — Edmond Vermeulen : mention d'honneur en 12e section B.

A Lomme. — M. Félix Soumeuil : mention d'honneur (médaille d'argent) en 12e section A.

A Loutches. — M. Edmond Turbié : prix d'honneur (médaille d'argent) en 12e section A et B, 5e prix et mention d'honneur en 12e section B, 7e prix et mention d'honneur en 12e section A.

A Haubourdin. — MM. Georges Bonnaire : prix d'honneur (médaille d'argent) en 11e section. — Edmond Fournier : 11e prix en 1re section A. — Libre : mention en 1re section musicale.

A Douai. — M. Fernand de Sylva : mention d'honneur en 1re section A.

A Bourbourg. — M. Jules Collery : prix d'honneur (médaille d'argent) en 1re et 2e section musicales. 3e accessit en 3e section musicale.

Comme on le voit par cette énumération de lauréats, il existe dans la région de Roubaix-Tourcoing plus d'un nombre qui se rendrait capable de faire bonne figure dans un tournoi poétique. Il pourrait être ajouté à cette liste nombre d'autres concurrents non primés dont plusieurs affirment de réelles aptitudes littéraires, des ressources par un manque de métier en une connaissance imparfaite des règles prosodiques. A tous les rimeurs roubaisiens, Muscle ou moins qui ne font pas encore partie de la « Muse de Nadaud », la société fait appel pour qu'ils viennent prêter par leur inscription, des noms de poètes et compositeurs, une aura, la claire devise : « Autre ne sera que l'art ». La « Muse de Nadaud » accueille avec bienveillance les demandes d'admission déclarées par un amour sincère de la saine littérature.

Aux réunions générales (tous les 15 jours), chaque sociétaire peut présenter des œuvres nouvelles et charger l'un de ses collègues d'en faire l'analyse pour une séance suivante. Les appréciations, données avec tact et impartialité, sont toujours sensibles de bonne grâce, et le poète se souvenant de l'excellent conseil de Boileau : « Aimez qu'on vous corrige, et non pas qu'on vous loue. » Les critiques s'efforcent à dégager l'esprit des œuvres qu'ils ont à juger, en mettent en relief les qualités et en signalent les imperfections. A ces échanges de vues chacun se peut mieux connaître, se modérant en modèle et en se formant le goût.

Les poètes roubaisiens en doivent donc de ne pas rester isolés ; mais de se grouper les coudes en se groupant autour du nom de leur ancêtre, le grand chansonnier Gustave Nadaud.

A eux tous peuvent être adressés ces vers, d'un sonnet si amalgamé, intitulé « Aux poètes » à « un habitant », par M. Adolphe Delannoy :

Cher Monsieur, vous deux vous imaire à la

Vous avez bien reçu, longuement tête,
Car chez nous le mot d'ordre est : « Vive la gaîté »
Chacun, selon son goût, en travaillant s'amuse,
Artiste ou chansonnier, vous n'avez pas d'excuse,
— Vous n'êtes qu'amateur ! — Tant mieux, en vérité

N'être-vous pas aussi pour la fraternité
La bonne volonté jamais de ses

Les demandes d'admission à la « Muse de Nadaud » doivent être adressées au président, au siège de la société, 10, place de la Liberté, et être accompagnées de deux œuvres. La cotisation doit être présentée par deux sociétaires qui les parrainent de preuve. La cotisation d'entrée est de 50 centimes et la cotisation mensuelle de 50 centimes.

LETTRE OUVERTE A M. LE MAIRE DE ROUBAIX

La Notre soirante vient d'être adressée au maire de Roubaix :

Monsieur le maire,

L'Exposition internationale de Gand (de la France (Roubaix 1911) était organisée par la municipalité (Article 12 du règlement organique de l'enlèvement réservé certaines catégories). La classification des objets exposés prévoit leur répartition en quinze groupes, chaque groupe est divisé en classes. Vous avez, M. le maire, dans vos attributions le nombre des groupes et de classes, et précisément, Roubaix vous demandera d'user de votre pouvoir, conformément au règlement, c'est-à-dire suivant le jusqu'à.

Le 12 mai courant, à la chambre de commerce, a eu lieu une réunion préparatoire à la nomination des comités de classes. Il ne semble pas que les choses se soient passées de la manière très régulière. Je ne veux citer qu'un exemple : la bulle me groupe comprend une classe 40 : Parfumerie. M. Dubuisson s'imposait à la présidence de cette classe. M. Victor Vaissier a une renommée incontestable dans la parfumerie et cette renommée a été prévue, avec le nom de Roubaix, aux confins de la terre. Fournisseur de plusieurs cours royales, et de plusieurs souverains, M. Victor Vaissier a participé depuis vingt ans aux expositions internationales du monde entier : Londres, Moscou, La Haye, Amsterdam, Anvers, Bordeaux, Bruxelles, où ont décerné la médaille d'or, avec diplôme de première classe. Chiffre le proclamé hors concours, Paris, Poitiers, Lille, Hanoi, fort nommé membre du jury, hors concours. A l'Exposition universelle de Paris 1900, M. Victor Vaissier a exposé dans les classes : 87, produits chimiques ; 90, parfumerie ; 115, dolomie et exportation, membre de comité d'admission à l'exposition, membre du jury, il obtient les concours, mais il participa au grand prix en collectivité roubaisienne.

Dans sa ville natale, à l'exposition de Roubaix, M. Victor Vaissier sera le grand lauréat à la présidence de la classe 40 : Parfumerie, par un fabricant de savon mou, de savon industriel pour teinture et apprêts, comme le fait prévoir M. le président du jury.

Veuillez remarquer, M. le maire, que la classe 47, du groupe « Industries chimiques » est nettement désignée au fabricant de savon industriel.

Vous ne doutez pas, d'ailleurs que, si un rédempteur élevait nommer le président de la classe 40 : Parfumerie, tous Roubaix acclamerait M. Victor Vaissier.

Un pensée si dit : « L'affection ou la haine ébranlent le cerveau ». Mais il est sentiments qui slimpanent. Le maire de Roubaix ne veut pas autrement que la grande majorité de ses concitoyens.

Agréez, Monsieur le maire, mes très respectueuses salutations.

P. DELLEMME.

A L'ECOLE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE DE LA FEDERATION

Dimanche matin les élèves de l'école de tir et d'instruction militaire de la Fédération des Amicales laïques de Roubaix, qui exécutait leur deuxième tir de la saison, au stand de tir, exercice, toute l'école s'est réunie devant le monument aux Trois-Ponts. M. Renard, le doyen président du tir national, a remis au « Vive Merlevoin, Mace, Lefort et Lecoche, le diplôme pour le classement à la belle balle au concours d'inauguration du Stand, le 30 mars dernier. M. Renard a remis à Pétard Cavalle, le prix offert des tireurs ayant concouru à superbe monnie offerte par M. Lignier, d'Abbeville. Dans une charmante allocution, M. Renard a vivement félicité l'école de tir et d'instruction militaire de sa bonne tenue, de sa discipline et de sa grande application aux exercices de tir. Il a en outre insisté pour le dévoué lieutenant-Rouffiac, le distingué directeur de l'école et pour les instructeurs pour les efforts persévérants dans l'instruction générale des leurs élèves, en particulier dans l'instruction du tir. M. le lieutenant Schiffer remercie le président Renard du concours énergique qu'il apporte aux œuvres de préparation militaire. Grâce à la ville et au grand modèle, qui fera l'admiration de tous les visiteurs lors de la fête du tir en juin prochain.

L'Etat Dupelle était vu, dans cette même occasion, décerner l'insigne en vermeil du premier tireur, qui se classe hors concours et a reçu la médaille challenge en vermeil également, pour les 150 points. L'insigne Dupelle lui a été remis dans cette même occasion. Le vieux tireur tire de mieux en mieux, avec de points de 4 mai. Il a reçu l'insigne de

L'école de tir et d'instruction militaire est entrée en vile, précédée de au musique et de la section de pupilles, le pousseire et le sonor n'arrêtant pas leur jeunes archeur jout donnée les acclamations au retour d'une longue marche. Ils défilèrent par les rues de la ville crânes et fiers, la tête haute, provoquant partout une très vive admiration.

Bravo, l'Ecole de Tir, le plus beau fleuron de la grande Fédération des Amicales laïques de Roubaix.

ASSOCIATION DU FONDS ROUBAISIEN CONTRE LE CHOMAGE INVOLONTAIRE

L'an mil neuf cent dix, le 23 mai, à six heures et demie du soir, l'Association du Fonds Roubaisien contre le chômage involontaire s'est réunie à la mairie, sous la présidence de M. Edouard Duquesne, vice-président.

Etaient présents : MM. Duquesne, vice-président ; Ch. Debeaurre, secrétaire ; E. Deguel, trésorier ; J. Grassier et L. Robert, contrôleurs ; F. Chatelain, G. Sayet, J. Wibaux et R. Mesplom.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 16 avril dernier, qui est adopté sans observations.

Il est donné lecture de la circulaire du Ministère du Travail (Union des Sociétés de secours mutuels, au Syndicat des ouvriers et au Syndicat des employés de l'Industrie textile) et du projet de la commission du Sénat, qui accorde à l'Association la quote-part de l'Association dans les secours attribués à leurs chômeurs par ces divers groupements, sous certaines conditions.

Le taux de la majoration est maintenu à 50 % pour le mois de juin 1909 et la somme levée à 7 heures.

DOTATION DE LA JEUNESSE DE FRANCE

Dimanche 22, a eu lieu au siège, 34, Grande-Rue, la payement de la subvention municipale, qui a commencé dimanche dernier à 9 h. et à 10 heures à midi. Conformément au vote de l'Assemblée générale, du 20 mars dernier, passé cette date, aucune réclamation concernant la subvention ne sera admise. Les sociétaires devront prouver droit à leurs parts de subvention, présenter leurs livrets en contrôle.

POUR AVOIR LA VOITURE D'AMBULANCE

L'administration des hospices de Roubaix a l'honneur d'informer le public que la voiture d'ambulance, destinée au transport des malades au bureau de l'Hôpital, sera dès demandée au bureau de l'Hospice, de cet établissement, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir, sur présentation d'un billet d'admission à l'Hôpital, délivré par le médecin de la ville.

Le billet d'admission devra indiquer, entre la heure de visite, le véhicule de faire prendre le malade à son domicile.

Un dépôt des heures indiquées ci-dessus, voiture de service pour les malades du bureau de l'Hôpital, sera mis à la disposition du public.

SAGES CONSEILS AUX CONDUCTEURS D'AUTOMOBILES

Extrait du nouveau règlement de police municipale :

Section I. — Appareils d'avertissement. — 1° Extrait. — Article 345. — Tout automobile doit être éclairé, la nuit, soit en lanterne, soit en éclairage, sur la voie publique, par un feu blanc et un feu vert placé à l'avant.

2° Extrait (trompe). — Article 346. — Un approche du véhicule doit être signaler dans adresse pour beaux en moyen d'une trompe dont la pas quatre fois entendu à cent mètres en moins.

Section II. — Circulation. 1° Extrait. — Article 347. — En ancun cas, et en aucun point du territoire de Roubaix, ainsi que sur l'avenue de Lille, le véhicule ne pourra et ne peut excéder celle de 20 kilomètres à l'heure. Elle ne peut dépasser 12 kilomètres à l'heure dans la partie agglomérée.

Article 348. — Cette vitesse doit être modérée dans les rues de la ville et très ralentie aux passages étroits, aux tournants et aux croisements des voies et à tout ce dépassera pas, en bessin, celle d'un homme au pas.

Elle sera extrêmement ralentie dans l'avenue De Nôtre, les dimanches et jours fériés, de 2 à 7 heures du soir, et doit être réduite à trois pas vitesse d'un cheval au trot.

En cas d'encombrement les conducteurs devront ralentir, que la circulation soit rétablie.

Article 349. — Il est interdit, avec mécanique à vapeur, de circuler dans les rues de la ville.

Tracage des cortèges, convois, etc. — Article 350. — Il leur est interdit, avec mécanique à vapeur, convois funèbres ou troupes en marche.

Circulation sur les contre-allées et trottoirs. — Article 351. — La circulation des automobiles est interdite sur les contre-allées et trottoirs des rues et voies de la ville de Roubaix.

Section III. — Conduite d'automobile. — Article 352. — Tout conducteur ne doit conduire deux au plusieurs automobiles est formellement interdite sur le territoire de la ville.

Chauffeur. — *Indication que doivent porter les véhicules et automobiles.* — Article 357. — Il est rappelé qu'aux termes de lois et décrets spéciaux, les véhicules et automobiles doivent porter les indications suivantes :

Section I. — Plaques de contrôle et d'identité. — Article 358. — Les véhicules et appareils automoteurs doivent être munis d'une plaque de contrôle.

Article 359. — Chaque véhicule, ordinaire ou à moteur mécanique, doit porter autant de plaques qu'il comporte de places.

Les plaques sont d'un modèle différent suivant la nature des véhicules et doivent être faites gravant le modèle arrêté par les articles 23 et 24 de la loi du 30 janvier 1907.

Article 360. — Les plaques de contrôle doivent toujours rester apparentes.

Plaques d'identité. — Article 361. — Tout véhicule doit porter une seconde plaque indiquant : 1° le nom ; 2° le prénom ; 3° l'adresse du propriétaire.

Véhicules des loueurs. — Article 362. — Les plaques de véhicules appartenant à des loueurs doivent en outre, sous les indications prescrites par

Article 363. — Les plaques de contrôle doivent constructeur ; 2° le nom et le domicile du propriétaire.

Article 364. — Un automobile est réputé de 40 mètres à l'heure ; il doit être pourvu de deux plaques d'identité portant le numéro d'ordre de

Ces dispositions en évidence à l'avant et à l'arrière des voitures. Ces plaques, de dimensions prescrites par l'arrêté ministériel du 21 septembre 1904, doivent être éclairées pendant la nuit.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Fernand Tailliez, rue de la Redoute, 147 — Emile Lepoutre, rue de l'Epeula, 49 — Marie Sonnet, rue de Courcelle, 15 — Suzanne Bertaert, rue de l'Alouette, 43 — Adolphe Wittkrck, rue de la Barbe-d'Or, cour Thiriez, 1 — Maurice Hermet, rue du Chemin-de-fer, 1 — Marcel Vanschoonbeke, rue de Flandre, 30 bis — Jacques Meunier, rue de Grand-Chemin, 108 — Marcel Robert, rue Beaulieu-Due, 4.

DÉCÈS. — Jules Marchand, 59 ans, comptable, rue des Arts, 34 — Marcel Cardier, 4 mois, rue des Anges, 70 — Léopold Vandevoorde, 77 ans, rue des Fosses, 66 — Edmond Belle, 28 ans, ouvrier, rue Turbot, 110 — Jules Bonte, 71 ans, ébéniste, avenue Julien-Lagache — Jean Clément, 2 mois, avenue Julien-Lagache — Jean Delmarcle, 6 mois, avenue Julien-Lagache — Aime Lenape, 27 ans, rue Roupelleer — Jean Carlos Tetlelin, 7 mois, rue de l'Epeule, 225, rue Lamoy, 15.

MARIAGES. — Entre Eugène Cuvelier et Jeanne Dumontier, à Croix (Hospice) et Blanche Lemaire, rue Pierre, 11.

MARIAGES. — Entre Alfred Adam, Dumontier, à Croix (Hospice) et Blanche Lemaire, rue Pierre, 11.

NAISSANCES. — Raymonde Lebaric, rue du Quesnoy, 50 — Georges Leclercq, rue du Congrès, 40.

DÉCÈS. — Jeanne Pelletbrighen, 12 ans, rue Turgenieville, 11 — Henri Marie, 1 an, rue des Trois-Pierres, 157.

MARIAGES. — Entre Jean Dupuis, 21 ans, et Eugénie Six, sans profession.

TOURCOING

DEUX JEUNES GOSS POUR UNE POULE ET SE BATTENT

Deux bâtes chamailleurs, âgés de 10 printemps, Gustave B..., rue La Fontaine, et Auguste B..., rue Famelart, avaient été passer la soirée de lundi au cinéma de la rue Verte. Là y rencontrèrent une fillette, à laquelle tous les deux firent les doux yeux. Le jeune de la jalousie s'empara bientôt des deux jeunes rivaux qui, à la sortie, s'administrèrent force horions. Un agent sépara les deux belligérants et pour calmer leur ardeur, les ramènent la nuit au poste. Ils ont retrouvé au matin avec chacun un fromage pour violences réciproques.

UN CAMIONNEUR EST PRIS DE SON BIDET ET UNE ROUE LUI PASSE SUR LA JAMBE

M. Henri Richard, 47 ans, domicilié au service de M. Ernest Pouvet, passait avec son camion à l'angle des rues de la Blanche-Porte et d'Austerlitz avec son camion. En voulant se garer d'un autre véhicule, le conducteur prit sur le trottoir. Par suite de choc au moment où le roue quitte la bordure, M. Richard fut projeté sur le sol et l'une des roues lui passa sur la jambe droite. Le blessé, transporté à l'estaminet tout proche, M. Achille Delannoy, rue de la Blanche-Porte, y reçoivent les soins de M. le docteur Flavent, qui constata une violente contus